



RÈGLEMENT NO 2024-11 ABROGEANT DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia juge nécessaire d'abroger certains règlements qui ne sont plus d'utilité ou d'actualité;

Considérant que l'article 454 du *Code municipal* stipule que l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que le présent règlement portant le numéro 2024-11 soit adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 2024-11 abrogeant différents règlements de la MRC de La Matapédia ».

ARTICLE 3 OBJET

Le présent règlement abroge les règlements suivants :

Projet de règlement no 2024-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia (règlement numéro 01-2001);

Règlement no 2023-12 modifiant le règlement no 2015-02 concernant la création d'une réserve financière en prévision de la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de la Matapédia;

Règlement no 2020-05 concernant la création d'une réserve financière dans le cadre de l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred et abrogeant le règlement N° 2014-11;

Règlement no 2020-01 constituant une réserve financière pour le fonds local d'investissement (FLI) et le fonds local de solidarité (FLS);


Règlement no 2015-02 concernant la création d'une réserve financière en prévision de la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de La Matapédia;

Règlement no 2014-11 concernant la création de deux réserves financières dans le cadre de l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2024.


Mme Chantale Lavoie, préfète


M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

Présentation et dépôt : 27 novembre 2024

Avis de motion : 27 novembre 2024 (CM 2024-282)

Adoption : 11 décembre 2024 (CM 2024-312)

Avis public d'entrée en vigueur : 13 décembre 2024